



MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2024/21

Saint Bonnet de Bellac, le 30 avril 2024

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Ce 21^{ème} numéro de Mairie-Infos sera essentiellement centré sur les comptes rendus des travaux du conseil municipal consacrés principalement aux questions financières et budgétaires, comptes administratifs de l'année passée (2023) et du budget de l'année 2024, ainsi que des dossiers en cours.

Nous verrons que le recensement effectué en janvier et février confirme, malheureusement, le déclin démographique qui touche Saint Bonnet de Bellac comme les autres communes du nord du département.

Nous noterons que des incivilités ont toujours cours dans notre commune, ainsi que l'intolérance qui se manifeste par des querelles de voisinage dans plusieurs villages.

L'optimisme peut néanmoins être aussi de rigueur : cela est vrai au club des Fougères d'or, la cérémonie des vœux et nos projets qui avancent.

Le club Atelier Détente malgré le décès de sa regrettée présidente, Nicole Pressignac, continue ses activités (patchwork, broderie....) les lundi et jeudi de 14h à 17h30 et espère que de nouvelles participantes les rejoignent.

Bonne lecture. Bien cordialement

Jean Claude Boulle

Enfin il arrive !!!

Selon l'adage "tout arrive à qui sait attendre", cela s'avère vrai pour le déplacement du radar attendu depuis plus d'un an. Et bien oui...**le radar sera installé le 13 mai prochain.**

Élections européennes

Elles se dérouleront le dimanche 9 juin de 8 heures à 18h. Les inscriptions sur les listes électorales sont reçues jusqu'au vendredi 3 mai en mairie.

Voter est un droit, c'est aussi un devoir.

Nouveaux horaires déchetterie

A compter du 2 mai 2024 nouveaux horaires à St Bonnet :

- Lundi, Vendredi et Samedi : 9h -11h45
14h-17h15
- Mardi et Jeudi : fermée
- Mercredi : 14h – 17h15

Les travaux du Conseil Municipal du 14 mars

Réuni le 14 mars dernier, le Conseil Municipal a étudié une douzaine de dossiers dont le plus important était l'examen des comptes administratifs de l'année 2023.

Ces comptes relatent toutes les opérations financières effectuées par la commune tant en dépenses qu'en recettes, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Les comptes de la commune doivent être votés en conformité avec les comptes de gestion tenus par le Trésorier des Finances Publiques qui contrôle les affectations comptables des mouvements financiers et comptabilise ces derniers après avoir vérifié leur légalité.

Après avoir voté lesdits comptes de gestion du Trésorier, le Conseil a examiné plus en détail les comptes de la commune, budget principal et budget annexe de l'assainissement.

Le budget principal de la commune pour 2023 s'est élevé globalement en dépenses à 756 311.46 €, en ce compris le fonctionnement pour 443 730.08 € et l'investissement pour 314 861.81 €.

Les recettes respectives ont produit 541 011.53 € d'une part, 160 017.36 € d'autre part, générant 97 281.45 € d'excédent sur la section de fonctionnement et un déficit de 154 844.45 € dans la section d'investissement.

Le résultat global de l'exercice, y compris les excédents reportés et les réserves, s'est élevé à 318 039.89 € couvrant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 110 478.89 € et permettant ainsi de financer le remboursement de l'annuité des emprunts en capital de 74 022.42 €.

L'excédent cumulé reporté pour 2024 s'élève donc à 207 561.00 €.

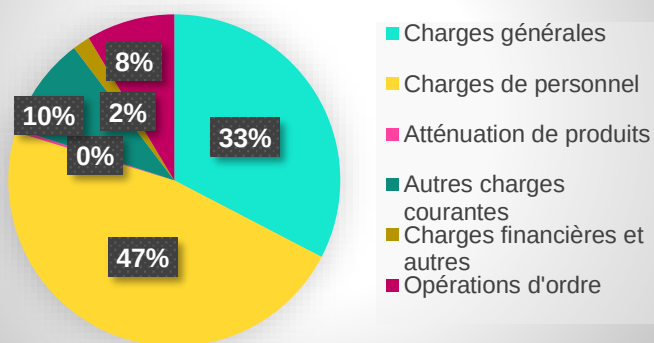
La commune a emprunté 56 000 € répartis entre un prêt de 50 000€ remboursable en 15 ans et un prêt à taux bonifié de 6 000 €.

Les résultats financiers de l'exercice confirment la bonne gestion des finances communales.

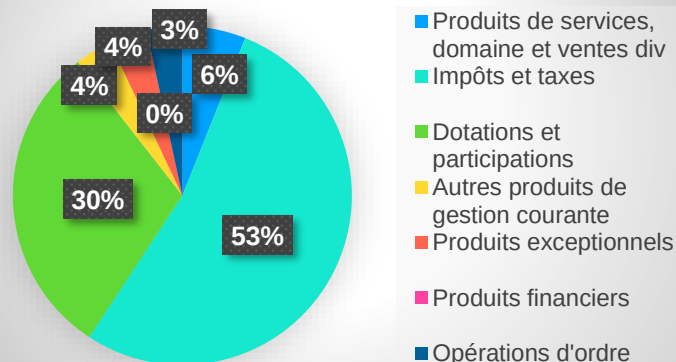
Le budget annexe de l'assainissement s'est élevé globalement à 38 555.38 € en dépenses et 70 506.14 € en recettes y compris les excédents de clôture reportés.

Il présente ainsi pour l'exercice 2023, un excédent de fonctionnement de 33 378.00 € et un déficit d'investissement de 1 427.49 €.

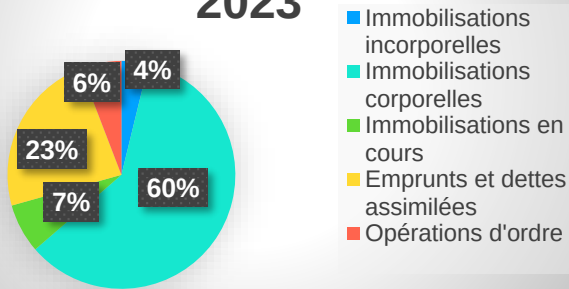
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



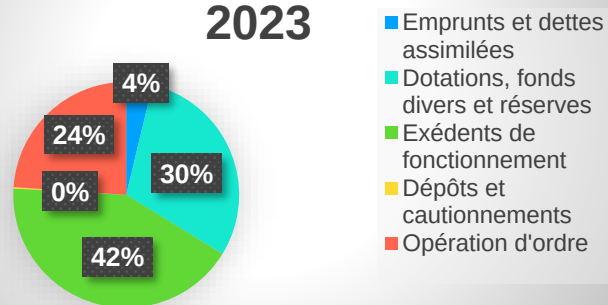
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023



Acquisition d'un camion : à la suite du vol de notre camion le 12 février 2024, le maire propose de remplacer ce dernier par l'acquisition d'un camion benne MASTER RENAULT présenté par le garage Citroën de Bellac pour le prix de 27 000€ tout compris carte grise incluse. Adopté à l'unanimité.

Subventions 2024 : le montant alloué aux différentes associations sera de 5 780 €.

Personnel : convention de participation à la consultation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de prévoyance avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne
Le maire propose de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale, de donner mandat au Centre de gestion pour lancer la consultation. Adopté à l'unanimité

Prêt de 50 000€ : le maire informe le conseil municipal qu'après l'appel d'offres lancé auprès de 4 établissements bancaires c'est la Caisse d'Epargne qui a été retenue pour octroyer à la commune un prêt de 50 000€ sur 15 ans au taux de 3,70 % avec amortissement constant. Seuls le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne avaient répondu à l'appel d'offres.

SEHV : extinction et modernisation de l'éclairage public : Le maire informe le conseil des premiers éléments de l'étude en cours. Le sujet est à approfondir.

Les résultats du recensement :

La commune dispose de 329 logements dont 220 résidences principales, 54 résidences secondaires et 55 logements vacants. *La population recensée ressort à 443 habitants.*

Chapelle du Pont St Martin : travaux d'électrification

Le compteur électrique nécessaire à l'électrification de la chapelle a été posé par Enedis courant 2023, toutefois il s'est avéré que le réseau électrique de la Chapelle réalisé il y a une cinquantaine d'années ne répond plus aux normes actuelles et ne serait pas validé par le Consuel. Aussi il convient de refaire toute l'installation électrique dont le coût estimatif approche les 5 000 €. Avis favorable du Conseil.

Cérémonie des vœux du 28 janvier 2024



Cérémonie du 19 mars



Les travaux du Conseil Municipal du 11 avril

Réuni le 11 avril dernier, le Conseil Municipal a examiné un certain nombre de dossiers dont le budget principal de la commune pour 2024.

La fixation du taux des taxes :

Taxes foncières sur le bâti et taxes foncières sur le non bâti, taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Compte tenu de la bonne santé financière de la commune et dans un contexte économique difficile, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité qui demeurent **inchangés depuis 2018**.

Lesdits taux sont de 37,81% pour la TFB et 65,46% pour la TFNB, 14,92 % THRS.
Adopté à l'unanimité.

Le budget principal

La section de fonctionnement s'élève à 681 095 €

Les frais de personnel s'établissent à 213 500 € et représentent 31.34 % des dépenses.

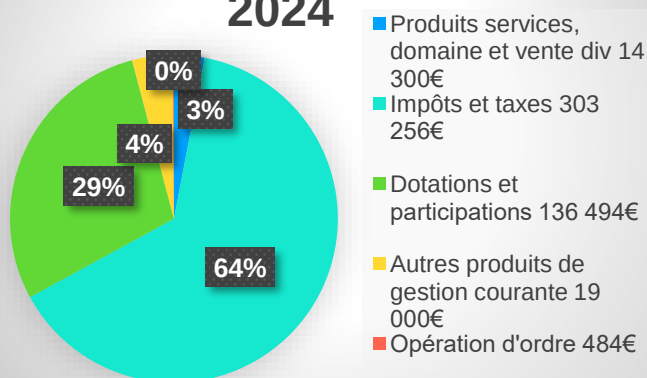
Les charges à caractère général et de gestion courante sont de 391 758 €, soit 57.50 %.

Les intérêts d'emprunt, 6 900 €, représentent 0.01 % des dépenses de fonctionnement.

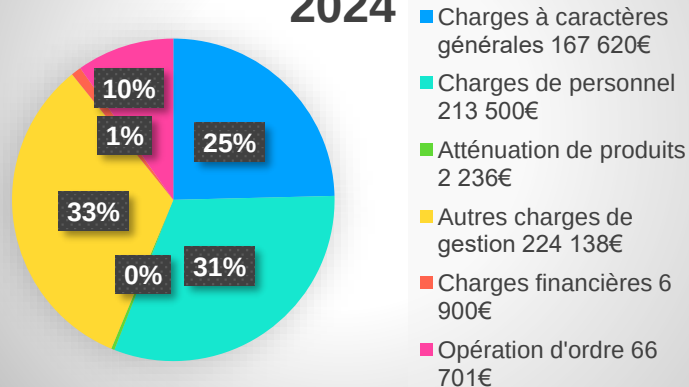
Le virement à la section d'investissement, l'autofinancement, s'élèvera cette année à 65 540.89 €.

A noter qu'à la suite du changement de nomenclature comptable et budgétaire les provisions pour dépenses imprévues et réserves sont comprises dans les charges de gestion courante pour 181 310€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENTS 2024



DEPENSES DE FONCTIONNEMENTS 2024



La section d'investissement s'élève à 114 860 € en dépenses nouvelles.

Les dépenses d'équipement prévues et le remboursement des emprunts :

- 1 000 € acquisition d'un terrain pour l'extension future du cimetière (report 2023)
- 10 000 € provision pour travaux d'aménagement du terrain (ex grange) (report 2023)
- 8 460 €, travaux électrification à la chapelle et à l'atelier municipal.

- 19 200 € renforcement du réseau électrique à Bel Air, les Cros, Chez le Bayle et Chez Pailler
- 8 000 € achats de divers mobiliers et matériels pour l'école.
- 10 200 € échafaudage et divers achats
- 30 000 € réfection de la route de la Nigonnerie 2^{ème} tranche.
- 28 000 € achat d'un camion benne plus sa vitrophanie
- Le remboursement des emprunts en capital 62 883.16 € dont 20 000 € de crédit relais.

Les recettes non compris les 110 479 € d'affectation du résultat ressortent à 177 083 € :

- 30 695 € de subventions du Département et de l'Etat
- 20 000 € de la Fondation du patrimoine (dons et subvention)
- 36 000 € d'emprunt
- 24 848 € de reversement de TVA
- 65 540 € de prévision de versement d'excédent de fonctionnement 2024
- 1 160 € d'opérations de transfert (amortissements)

Participation aux frais de séjour des enfants domiciliés dans la commune

-séjour linguistique : 45 €/enfant

-séjour en centre de vacances agréé : 3,60 €/jour

Adopté à l'unanimité

À noter que le conseil départemental peut accorder une aide financière qui peut aller de 55 à 85 % du coût du séjour en fonction du quotient familial du foyer.

Personnel : création d'un poste d'ATSEM

Le maire informe le conseil que Manon Chadebech, qui fait fonction d'ATSEM depuis deux ans en contrat à durée déterminée, a réussi le concours d'ATSEM qu'elle a passé en janvier dernier.

Il propose de créer un poste d'ATSEM sur lequel Manon Chadebech sera stagiairisée en attente d'être titularisée dans le délai administratif d'un an.

Adopté à l'unanimité.

Achat groupé d'énergies : renouvellement du contrat : le maire rappelle que par délibération en date du 4 mars 2019, la commune a adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité) afin d'obtenir de meilleurs prix et ainsi faire des économies. Le SEHV renouvelle la procédure d'achat pour la période 2026-2028. Adopté à l'unanimité.

Échange de terrains : Mme Ariane Chauveau propose d'échanger la parcelle de terrain dont elle est propriétaire derrière la Chapelle contre une petite partie du terrain municipal situé devant qui jouxte son propre terrain.

Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention au Département : il s'est avéré que l'installation électrique de la Chapelle réalisée il y a 50 ans ne répond plus aux normes actuelles, le coût des travaux s'élève à 4 300 € environ, il est proposé au conseil de solliciter une subvention de 40 % auprès de conseil départemental. Adopté à l'unanimité.

Modification statuts SIDEPA – Adhésion VAULRY : la commune de Vaulry ayant demandé son adhésion au SIDEPA il convient de modifier les statuts du syndicat en conséquence. M. le maire propose au conseil d'accepter cette adhésion et la modification des statuts. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses, informations

-garages communaux : à la suite du vol du camion et de la délibération du conseil en date du 14 mars, les 2 garages ont été mis sous télé-surveillance avec la société VERISURE et ce à compter du 29 mars dernier.

-dégradations de clôture place des voyageurs : Mr et Mme Ratier ont fait part à la mairie des dégradations que subit leur clôture du fait des camions qui stationnent sur cette place.

Le maire propose au conseil d'étudier les moyens de protection qui pourraient être mis en œuvre.
Avis favorable à l'unanimité.

Ordures ménagères : points d'apport volontaire

Dans le cadre de la réforme de la collecte des ordures ménagères, (voir Mairie-Infos n° 20 de janvier 2024), la communauté de communes a rencontré le maire pour lui proposer l'implantation de quatre points d'apport volontaire sur la commune.

Ceux-ci se trouveront aux emplacements suivants:

- Eco-point existant route de Mézières
- Eco-point existant au Pont Saint Martin
- Eco-point à créer à l'angle de la rue des Cerisiers et du chemin de Grandou
- Eco-point à créer à Chateauneuf sur un terrain communal en bordure du CD26

Le budget d'assainissement

La section d'exploitation s'équilibre à 54 858 €.

La section d'investissement s'équilibre à 20 565 €.

La course cycliste du 9 juin prochain,

Après le succès sportif de l'édition 2023 de la Baywa.re classique féminine, l'ACAF (association cyclisme au féminin), présidée par Philippe Morichon (le père d'Anaïs Morichon, coureuse professionnelle) a, bien entendu mis en route la 2^{ème} édition de cette épreuve inscrite au calendrier national de la fédération française de cyclisme.

En 2024, le 9 juin, il n'y aura qu'une seule course ainsi qu'en a décidé la fédération.

Cette course sera réservée aux coureuses de la deuxième division nationale amateur (DN2). Elle réunira, 140 participantes minimum, et se déroulera le dimanche après-midi : départ à 13h30, et arrivée vers 16h30.

La Baywa.re classique féminine porte le nom du principal partenaire de l'épreuve, la société Baywa.re qui développe les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) et qui souhaite apporter son soutien au développement du sport féminin, surtout le cyclisme.

La Baywa.re classique féminine, reçoit également le soutien des collectivités territoriales, les communes traversées et le département dont le président, Jean Claude Leblois est à la fois un fervent adepte du sport cycliste et promoteur du sport féminin dans le département.

Et il y a, bien sûr, les partenaires privés, entrepreneurs, commerçants, etc. qui assurent l'équilibre financier de l'organisation en souscrivant à des encarts publicitaires dans le programme.

L'ACAF bénéficie du soutien logistique et organisationnel du Tour du Limousin Organisation dont le Président, Christian Courbatère, est un ancien habitant de Saint Bonnet.



Le maire et la gagnante de la course des DN2 (Laura Guégan championne d'Ile de France 2022-2023)



Départ à St Bonnet des coureuses des DN2 le 10 juin 2023

Elle est sortie de son lit.....

Dans la nuit du 29 au 30 mars dernier, la Gartempe est sortie de son lit.

Le samedi 30 au matin, vers 6h30, quelques habitants du Pont Saint Martin se sont retrouvés les pieds dans l'eau, 2 heures plus tard c'était leurs meubles qui baignaient.

À l'instar des riverains de nombreuses rivières en France, les habitants du Pont Saint Martin voyaient les résultats des pluies torrentielles qui s'étaient abattues au cours des dernières 48 heures, la route inondée ainsi que 2 ou 3 maisons.

Les anciens se rappelleront certainement de la crue de 1962, année où la Gartempe avait atteint le niveau record de 3,24 m. Ce samedi 30 mars à son plus haut niveau, vers 8 h du matin, la Gartempe atteignait les 3,17 m.

Heureusement le reflux s'amorçait vers 9 h15 et en fin de journée la route était dégagée. Le maire a demandé l'inscription de la commune en état de catastrophe naturelle.



Les Fougères d'Or, le club c'est reparti.....

Dans le dernier Mairie infos, ainsi que dans les convocations à l'assemblée générale, la question de la continuité du club se posait.

En fait le 14 février, l'assemblée générale comptait une trentaine de personnes et rendez-vous était donné pour le mercredi 6 mars, pour la reprise des activités, belote, scrabble, jeux de société, scrapbooking et goûter à la clé.

Avec 24 participants, c'était déjà un succès.

Le club est maintenant ouvert à tous, sans condition d'âge, les premier et troisième mercredi de chaque mois.

C'est donc une vingtaine de personnes qui se retrouve à chaque fois autour de Ginou et Bénédicte, présidente et vice-présidente, dans une bonne et conviviale ambiance.

Si bien qu'il a été décidé de renforcer la cohésion du groupe en organisant un voyage, le 19 juin prochain, dans la région de Cognac, avec visite d'une cave, repas, promenade en bateau sur la Charente.

Quelques places sont encore disponibles : prix tout compris, 56 €/personne, départ de Saint Bonnet à 8 h et retour vers 18 h.

Réservations au 06 86 74 39 39 ou 06 85 76 48 43.

Prochaine rencontre du club : le 15 mai à 14 h, salle annexe de la salle polyvalente.



Les projets photovoltaïques

La CDPENAF, Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, réunie le 4 mars 2024 avec la participation du développeur TotalEnergies, des futurs exploitants, le GAEC Courtois et du maire, a rendu un avis favorable au projet de création d'**un parc agri-voltaïque à la Rissenderie**.

Le comité ECR (qui évalue les dossiers en amont de la CDPENAF) a examiné le 11 avril le dossier du projet de **parc agri-voltaïque de la Graule**, propriété achetée et exploitée par les frères Champaloux (élevage de daims et d'alpagas).

Le comité ECR est composé de représentants de la DDT (direction des territoires), de la chambre d'agriculture, des syndicats et organisations agricoles.

Philippine Stumm, chargée de projet de la société NEOEN, Sébastien et Mickael Champaloux, exploitants et le maire de Saint Bonnet participaient à cette réunion pour présenter le dossier. Avis plutôt favorable du comité.

Les incivilités



Les incivilités ou imbécillités se manifestent de différentes manières.

La photo ci-jointe le démontre au niveau de l'écopoint.

Quelques personnes y déposent n'importe quoi, y font n'importe quoi.

Alors qu'il y a 4 sortes de containers, papiers, bouteilles, emballages et contenus divers, vêtements, certains déposent leurs bouteilles devant le container, d'autres des journaux ou des livres.

Je rappelle que la commune dispose actuellement d'une collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, de 2 écopoints et d'une déchetterie... Apparemment, ce n'est pas suffisant..!!!

La commune est dotée de trois blocs sanitaires publics, un place du champ de foire, un autre place de la mairie, et enfin un troisième dans la rue adjacente au cimetière.

Un certain nombre de chauffeurs routiers et de voyageurs se libèrent de leurs envies (liquides ou solides) contre les murs, notamment rue des cerisiers ou dans les bosquets de la place du Champ de foire.

Par ailleurs nous avons dû indiquer que les propriétaires de chiens qui les promènent dans les espaces verts publics sont priés de ramasser leurs déjections : il existe dans le commerce des sacs prévus à cet effet.

Faut-il encore parler des poids-lourds qui écrasent les potelés ou barrières mis en place lors de la rénovation de la place et des rues voisines.....

Cet article était prémonitoire.....en dernière minute, hier soir, un camion a forcé les deux portiques de la rue de l'Ancien Chai, c'est donc la 4^{ème} fois que cela arrive....à 5 000 € le portique.....

Brèves



Le nouveau camion est arrivé suite au vol de notre Iveco le 12 février dernier.

Il s'agit d'un Master Renault, camion-benne de 2019, ayant 45 000 km au compteur.

C'est avec plaisir que les agents techniques, Ludovic et Rémi ont pris possession le 23 avril de cet outil de travail qui leur est indispensable.



Bourse aux jouets et à la puériculture

Dimanche 12 mai 2024 à la salle polyvalente de St Bonnet
De 13h à 17h, organisée par l'amicale de l'école.
Vente de gâteaux, buvette



Les statues sont de retour après restauration ... Alléluia .

Fin mars, la société Malbrel de Capdenac (Lot) a ramené les sept statues (Saint Martial, Saint Pardoux, la Vierge à l'enfant , Sainte Radegonde, Jeanne d'Arc, Sainte Thérèse et Sainte Germaine) ainsi que le tableau « le Christ aux outrages », qui vont pouvoir trouver ou retrouver leur place dans l'église.

Trouver leur place pour St Martial, St Pardoux et la Vierge à l'enfant qui étaient auparavant sur l'autel de la Chapelle de Bezeaud.

Trouver également sa place pour Jeanne d'Arc qui, mutilée, avait été remise au fond de La Tribune.

AVANT TRAVAUX



APRES RESTAURATION

